



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24688
19 octobre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 19 OCTOBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la situation en El Salvador, sur laquelle j'ai pour la dernière fois fait le point devant le Conseil de sécurité lors des consultations officieuses qu'il a tenues le 10 septembre 1992.

Depuis cette date, des progrès importants ont été réalisés dans l'application des Accords de paix, mais le calendrier convenu a subi de nouveaux retards.

Le progrès le plus important concerne le problème des terres dont j'ai parlé dans ma déclaration du 10 septembre et sur lequel le Secrétariat a travaillé intensément. Après avoir reçu des conseils techniques de la FAO, du FMI et de la Banque mondiale, j'ai envoyé le Secrétaire général adjoint Marrack Goulding à San Salvador le 28 septembre dernier pour aider mon Représentant spécial à rechercher, avec les deux parties, des solutions susceptibles de les rapprocher. Cette visite a permis d'éclaircir un certain nombre de points et de faire des progrès.

Le travail commencé à San Salvador s'est poursuivi à New York, en étroite consultation avec des experts appartenant au système des Nations Unies et à d'autres institutions. Cela m'a permis, le 13 octobre, de présenter au Président Cristiani et au commandement général du FMLN une proposition qui, à mes yeux, constitue un compromis équitable entre leurs positions. Cette proposition énonce les conditions dans lesquelles pourraient s'opérer le transfert de terres aux anciens combattants des deux camps ainsi que l'officialisation du régime d'occupation - ou, le cas échéant, la réinstallation sur de nouvelles terres - des personnes qui avaient occupé des terres dans les zones de conflit pendant la période des hostilités.

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui informer le Conseil de sécurité que j'ai reçu des deux parties des lettres datées des 15 et 16 octobre confirmant qu'elles acceptent ma proposition et qu'elles s'engagent à travailler de concert pour l'appliquer dès que possible. Il faudra que le Gouvernement ne ménage aucun effort et que le FMLN coopère pleinement si l'on veut parvenir sans tarder à transférer rapidement des superficies importantes de terres, en particulier aux anciens combattants du FMLN, comme cela est prévu dans l'Accord.

Il est maintenant nécessaire de résoudre dès que possible le problème posé par les nouveaux retards intervenus dans le calendrier d'application des Accords de paix. On se souviendra à cet égard qu'aux termes du calendrier original - lequel fait partie intégrante des Accords - le transfert des terres devait être achevé à la fin de juillet 1992. Un autre élément important des Accords était la création de la nouvelle Police nationale civile, dont les premières unités devaient être déployées au plus tard le 28 octobre. L'application de ces deux engagements essentiels du Gouvernement devait donc avoir été menée à bien avant la fin de la démobilisation du FMLN, prévue pour le 31 octobre. Les modifications apportées au calendrier le 17 juin et le 19 août avaient en conséquence pour objet d'ajuster le déroulement des opérations de démobilisation des combattants du FMLN compte tenu des retards intervenus dans la mise en application du programme de transfert de terres et du projet relatif à la police - l'intention étant toujours de maintenir la date du 31 octobre pour la fin de la démobilisation du FMLN.

A l'heure actuelle, 40 % des combattants du FMLN sont rentrés dans la vie civile. Un tiers des 60 % qui ont toujours leurs armes devaient quitter les zones de rassemblement le 30 septembre et un autre tiers le 15 octobre, le dernier tiers devant être démobilisé le 31 octobre. Le 30 septembre, les membres du commandement général du FMLN ont informé M. Goulding qu'ils avaient décidé de suspendre la démobilisation de leurs forces jusqu'à ce que de nouvelles dates aient été fixées pour le début du transfert des terres et pour l'application d'autres points des Accords actuellement en retard par rapport au calendrier prévu. M. Goulding a demandé instamment, mais sans succès, au FMLN de reconsidérer sa décision.

Cette situation est fort préoccupante. Une autre source de préoccupation est le fait que l'on continue de penser que des quantités importantes d'armes détenues par le FMLN ne sont pas incluses dans les inventaires qui ont été présentés à l'ONUSAL au début du cessez-le-feu. Face à ces difficultés, je me suis attaché avant tout à résoudre le problème des terres, estimant qu'il s'agissait là de l'obstacle le plus important à l'application des Accords de paix dans les délais voulus et que le règlement de ce problème ouvrirait la voie à des progrès rapides.

A présent que ce problème est en passe d'être résolu, des efforts concertés sont nécessaires pour relancer le processus. Pour des raisons essentiellement pratiques qui tiennent au fait que le processus compliqué de la démobilisation doit s'effectuer dans 15 endroits différents, je ne pense pas qu'il soit possible d'achever le 31 octobre 1992 le démantèlement des structures militaires du FMLN, comme prévu dans les Accords de paix.

En conséquence, je présenterai aux parties au cours des prochains jours une proposition visant à surmonter cette difficulté et, au besoin, à entreprendre une troisième révision du calendrier convenu. En pareil cas, je soulignerais qu'il est essentiel que cette révision soit la dernière et que les parties s'engagent sans réserve à respecter ce nouveau calendrier. Je rappellerai par ailleurs aux parties que je suis tenu de présenter d'ici la fin octobre au Conseil de sécurité des recommandations sur ce que devraient être à l'avenir les effectifs et le mandat de l'ONUSAL, après l'expiration de son mandat actuel le 31 octobre 1992. J'appellerai en outre leur attention sur le fait que les services de maintien de la paix des Nations Unies sont

/...

actuellement fort demandés et qu'il faut donc éviter de prolonger inutilement le calendrier prévu pour l'ONUSAL. Parallèlement, je leur donnerai l'assurance que je recommanderai le maintien en place de l'ONUSAL, bien qu'avec des effectifs réduits, jusqu'à ce qu'elle se soit acquittée de toutes les responsabilités que lui confient les Accords de paix.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité les questions abordées dans la présente lettre. Entre-temps, je vais faire distribuer celle-ci comme document du Conseil.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
